

Communiqué de presse

Toulouse, le 06 février 2026

Ligne Nouvelle du Sud-Ouest : autorisation environnementale délivrée pour les investigations préalables, une étape déterminante pour la poursuite du chantier

La Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) prend acte avec satisfaction de la délivrance par les préfets de la Haute-Garonne (31), de la Gironde (33), de Lot-et-Garonne (47) et de Tarn-et-Garonne (82), de l'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO), à l'issue de la procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), organisée du 27 octobre au 26 novembre 2025.

Cette décision constitue un jalon structurant pour la réalisation du chantier de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Elle permet d'engager les opérations préparatoires nécessaires, notamment les investigations géotechniques et les diagnostics d'archéologie préventive, dans un cadre clarifié et sécurisé sur les plans environnemental et réglementaire.

Au-delà de son caractère administratif, cette autorisation contribue à renforcer la lisibilité du projet pour l'ensemble des parties prenantes. Les données environnementales et techniques qui seront consolidées à l'issue de ces investigations viendront nourrir les prochaines étapes opérationnelles et offrir aux futurs candidats des appels d'offres une vision plus précise des conditions de réalisation.

La SGPSO, établissement public local chargé du financement de la Ligne Nouvelle par 24 collectivités territoriale, rappelle que la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest s'inscrit dans une trajectoire de mobilité durable et de report modal, répondant à des enjeux à la fois de desserte du quotidien et de liaisons longues distances. Dès le stade des investigations préalables, les financeurs et la maîtrise d'ouvrage ont souhaité porter une attention particulière à la maîtrise des impacts environnementaux, à la transparence des procédures et à l'intégration des exigences issues de l'évaluation environnementale.

Les engagements pris en matière de suivi écologique, de préservation de la biodiversité et de mise en œuvre de la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) s'inscrivent dans cette volonté d'exemplarité environnementale, partagée par l'ensemble des partenaires du projet.

« La délivrance de cette autorisation environnementale marque une avancée concrète et sécurise une phase essentielle pour ce chantier qui reliera, à terme, Bordeaux à Toulouse en 1h05. Elle permet de poursuivre les investigations dans un cadre exigeant

sur le plan environnemental et offre aux acteurs économiques et techniques une meilleure visibilité sur les étapes à venir, notamment en prévision du lancement des appels d'offre pour les futurs marchés de conception-réalisation », souligne Alain Rousset, Président de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest.

« Cette autorisation environnementale marque une étape déterminante pour la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. Elle confirme la solidité du travail mené collectivement depuis plusieurs années et permet d'engager les opérations préparatoires indispensables dans le respect des exigences environnementales. Ce projet est un investissement d'avenir pour nos territoires : il répond à un besoin concret de mobilité, renforce l'attractivité économique et contribue à la transition écologique en offrant une alternative performante aux modes de transport les plus émetteurs », précise Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie.

Les partenaires de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest :



Contacts presse :

Société du Grand Projet du Sud-Ouest

Géraldine Colliot Soler- sgpso@sgpsudouest.fr / 06 71 77 39 17

Région Nouvelle-Aquitaine

Rachid Belhadj - presse@nouvelle-aquitaine.fr

05 57 57 02 75

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Lisa Mazières - service.presse@laregion.fr

05 61 33 54 71/ Port. 06 31 97 23 05